



**CONVENTION
PLAN D'ACTION REGIONAL
POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES
RHÔNE-ALPES
2014 – 2016**

Vu le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012,

Vu le Plan d'action national « Entreprendre au féminin : des opportunités pour elles – une clé pour la compétitivité et l'emploi » présenté le 27 août 2013 par le ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, le ministre délégué en charge des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, signé le 6 février 2012 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional du 12 décembre 2014 n°1404569,

Entre :

L'Etat, représenté par Monsieur Jean-François CARENCO, Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

Ci- après dénommée « l'Etat »,

Et

La Caisse des Dépôts et Consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, ayant son siège 56 rue de Lille à Paris (7^{ème}), représentée par Monsieur Patrick FRANCOIS, Directeur régional Rhône-Alpes de la Caisse des Dépôts et Consignations, dûment habilité à l'effet des présentes par un arrêté du directeur général

Ci- après dénommée « la Caisse des Dépôts »,

Et

La Région Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, agissant en qualité de Président du Conseil régional, dûment habilité, par délibération du Conseil régional du 12 décembre 2014,

Ci- après dénommée « La Région Rhône-Alpes »,

Ci-après désignés « les pilotes du dispositif »,
il a été exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe que le gouvernement entend atteindre en mettant en œuvre des mesures adaptées. Elle est également essentielle à la performance de notre économie.

Or, malgré une augmentation du nombre de femmes entrepreneures ces dernières années, les inégalités persistent. En effet, seuls 30% des entrepreneurs sont des créatrices, alors que le désir d'entreprendre est quasiment le même chez les femmes et les hommes, 22% des Françaises déclarant vouloir créer leur entreprise pour 25% des Français. Ce pourcentage diminue encore dans des secteurs d'activité considérés comme masculins¹ et chute dans le champ de l'innovation, 1 femme sur 10 seulement dirigerait une entreprise innovante nouvellement créée².

Alors même qu'en moyenne les femmes sont plus qualifiées que les hommes à la sortie de l'université, cette inégalité face à l'entrepreneuriat est non seulement préjudiciable aux perspectives professionnelles des femmes elles-mêmes, privées de cette option d'emploi et de carrière, mais aussi à notre économie, qui se coupe d'un réel levier de compétitivité. En effet, selon l'OCDE, si le taux d'emploi des femmes équivalait à celui des hommes, notre potentiel de croissance serait accru de 20% à 40%.

Cette inégalité est due à une multiplicité de facteurs sur lesquels il convient d'agir au niveau régional : prédominance d'une culture masculine dans l'entrepreneuriat et faible incitation à l'esprit d'entreprise tout au long de la scolarité des jeunes filles ; conciliation des temps de vie familiaux et professionnels plus difficiles pour les femmes, celles-ci assumant encore la majorité des fonctions liées à la vie du foyer ; autocensure des femmes elles-mêmes dans leur projet de création et de développement d'entreprise ; déficit de sensibilisation à ces problématiques des réseaux d'accompagnement ; difficulté d'accès au financement.

Or, développer la création d'entreprises par les femmes répond à divers enjeux :

¹ 6% à 16% de femmes dans les secteurs du BTP, de l'automobile ou des activités financières.

² Chiffres OSEO 2011.

- un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre d'une véritable égalité professionnelle ;
- un enjeu et une mesure d'efficacité économique : le travail des femmes est un facteur d'amélioration et de développement des performances économiques de nos territoires ;
- un enjeu sociétal où les femmes et les hommes aspirent à trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Si de nombreux acteurs rhônalpins de la création/reprise d'entreprises ont initié, depuis plusieurs années, un certain nombre d'actions destinées à encourager les femmes à créer, l'Etat, la direction régionale de la Caisse des Dépôts et la Région Rhône-Alpes s'engagent à structurer ces actions, à les soutenir, et à en développer de nouvelles, au sein d'un Plan d'Action Régional (PAR).

Certaines banques, conformément à leur engagement national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, ont également souhaité soutenir ce PAR.

Banque à fort ancrage local, la Caisse d'Epargne est en bonne place pour accompagner les créatrices d'entreprise à toutes les étapes de leur projet. Pour faciliter l'accès au financement aux côtés d'Initiative France et France Active, la Caisse d'Epargne abonde le fonds du prêt d'honneur et le FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes).

BNPParibas, dans la continuité du partenariat signé avec l'Etat le 06/02/2014, pour le développement de l'entrepreneuriat féminin en France souhaite prolonger son action au niveau de la région Rhône-Alpes. Elle convient notamment de participer aux actions d'information, de sensibilisation et de communication sur l'entrepreneuriat au féminin

Ce PAR vise à augmenter durablement le nombre de femmes entrepreneures, à leur faciliter l'accès à tous les dispositifs d'aide à la création/reprise et au financement d'entreprises, dans un objectif partagé d'égalité professionnelle, de croissance, d'emploi et de compétitivité en Rhône-Alpes.

Ce PAR a été élaboré de concert entre les pilotes institutionnels et les réseaux partenaires (consulaires, réseaux d'accompagnement, banques, etc.). Il propose une douzaine d'actions fédératrices pour la période 2014-2016, et nécessitera, pour sa mise en œuvre, l'implication de tous les acteurs du champ de la création/reprise d'entreprises.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'Etat – Délégation régionale aux droits des femmes et l'égalité de Rhône-Alpes (DRDFE) et Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) -, la Région Rhône-Alpes et la Direction régionale de la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'un projet de développement de l'entrepreneuriat des femmes en Rhône-Alpes.

Un Plan d'Action Régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2014-2016 est élaboré en fonction de 3 thématiques :

- **Communication – Sensibilisation :**
 - Action 1.1 : Création d'un guide pour l'entrepreneuriat des femmes en Rhône-Alpes.
 - Action 1.2 : Sensibilisation du public scolaire, en apprentissage et étudiant.
 - Action 1.3 : Soutien au concours Initiative O Féminin.
 - Action 1.4 : Déploiement de thématiques liées à l'entrepreneuriat féminin lors des salons et évènements sur la création d'entreprises.

- **Favoriser l'accès des femmes aux dispositifs d'accompagnement et de financement de droit commun**
 - Action 2.1 : Sensibilisation des structures d'accompagnement aux enjeux et problématiques spécifiques de l'entrepreneuriat des femmes.
 - Action 2.2 : Sensibilisation des réseaux bancaires à la thématique et aux outils tels que le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes.
 - Action 2.3 : Développement du marrainage au sein des réseaux de la création.
 - Action 2.4 : Formation des Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles de Rhône-Alpes à l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises.

- **Accompagnement de publics féminins spécifiques**
 - Action 3.1 : Accompagnement à la création/reprise d'entreprises par des femmes issues des quartiers Politique de la Ville.
 - Action 3.2 : Accompagnement à la création/reprise d'entreprises par des femmes en milieu rural.
 - Action 3.3 : Accompagnement à la création/reprise d'entreprise par des femmes sénières.

A chaque action est associé un ou deux pilotes institutionnels, chargés d'assurer le pilotage, le déroulement et la mise en place d'éléments d'évaluation des différentes actions. La mise en œuvre des actions sera réalisée en partenariat avec les réseaux ou directement par eux.

ARTICLE 2 : Comité de pilotage

Pour la mise en œuvre de la convention, les partenaires (DRDFE, DIRECCTE Rhône-Alpes, Direction régionale de la Caisse des Dépôts, Région Rhône-Alpes) mettent en place une instance de concertation, dénommée le « comité de pilotage ». Il sera réuni à leur initiative conjointe, deux fois par an, pour dresser le bilan de l'avancée des actions citées ci-dessus. Les autres partenaires du PAR que sont Pôle Emploi, la Caisse d'Épargne et BNP Paribas seront également invités à participer au comité de pilotage.

Des réunions techniques par action seront organisées à l'initiative des pilotes des actions, et se réuniront en tant que de besoin afin d'atteindre les objectifs ciblés.

L'évaluation annuelle s'appuiera sur les données recueillies par indicateur de suivi pour chaque action et fera l'objet d'« un comité de coordination régionale » où tous les membres de la coordination régionale seront conviés.

ARTICLE 3 : Communication

Les logos de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et de la Région Rhône-Alpes, pilotes et financeurs principaux du PAR, seront intégrés à tous les supports de communication relatifs à l'ensemble des actions du PAR.

Les logos des partenaires financeurs, Caisse d'Epargne et BNP Paribas, seront intégrés aux supports de communication des actions qu'ils financent.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

Le PAR de promotion de l'entrepreneuriat des femmes couvre la période 2014 à 2016.
La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les partenaires et prendra fin le 31 décembre 2016.

ARTICLE 4 : Budget prévisionnel

Le budget global du plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2014-2016 s'élève à 70 000 € pour la première année et 67 500 € respectivement pour les années 2015 et 2016, sous réserve de l'inscription des crédits, chez les cosignataires.

Un plan de financement (cf annexe 2) par année détaillera les contributions financières de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et de la Caisse des Dépôts, de la Caisse d'Epargne et de BNP Paribas.

Concernant le financement de la Région, le conseil régional Rhône-Alpes mobilisera des dispositifs de droit commun à hauteur de 20 000 € par an, ciblés sur des actions spécifiques de sensibilisation et de suivi post création des créatrices d'entreprises en Rhône-Alpes, complétant ainsi ses outils d'appuis à la création à la création d'entreprise s'adressant à un public plus large.

Fait à LYON, le 10 décembre 2014

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône


Jean-François CARENCO

Le Président du Conseil régional Rhône-Alpes


Jean-Jack QUEYRANNE

Le Directeur régional de la
Caisse des Dépôts Rhône-Alpes


Patrick FRANCOIS

ANNEXES

- **Annexe n°1 : Liste des membres du comité de pilotage et du comité de coordination**
- **Annexe n°2 : Plan de financement du PAR**
- **Annexe n°3 : Plan d'Action Régional en faveur de de l'entrepreneuriat des femmes en Rhône-Alpes**

ANNEXE N°1

Membres du Comité de pilotage

- Etat – DRDFE et DIRECCTE Rhône-Alpes
- Région Rhône-Alpes : Direction du Développement Economique et de l'Emploi, Mission égalité.
- Caisse des Dépôts – Direction régionale Rhône-Alpes

Les partenaires du PAR tels que Pôle Emploi, Caisse d'Epargne et BNP Paribas pourront être conviés au comité de pilotage en fonction de l'inscription à l'ordre du jour des actions qu'ils soutiennent.

Liste des partenaires membres de la coordination régionale³

- **Membres du réseau CréaFil :**
 - ADIE,
 - Copéa,
 - Chambre du Commerce et de l'Industrie Régionale (CCIR),
 - Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA),
 - Pôle Emploi,
 - Réseau Entreprendre,
 - Rhône-Alpes Active,
 - Initiative Rhône-Alpes,
 - Union régionale des CIDFF,
 - Scop Rhône-Alpes ;
 - LVE ;
 - CRESS Rhône-Alpes ;
- **CAP Emploi**
- **Union régionale des Missions locales.**
- **OPCA**
- **Structures d'accompagnement dédiées aux femmes :**
 - Réseau économique féminin
 - Action'elles,
 - CIDFF du Rhône,
 - Femmes en Beaujolais.
 - Force Femmes,
 - Rhône-Alpes Pionnières ;
 - UR CIDFF.
- **Réseaux bancaires :** BPIFrance, BNP Paribas, Caisse d'Epargne, etc.

³ Cette liste pourra être complétée si certaines structures non identifiées et pertinentes dans le champ de l'entrepreneuriat souhaitent y participer.

ANNEXE N°2

PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL 2014	BUDGET PREVISIONNEL 2015	BUDGET PREVISIONNEL 2016
Etat - DRDFE*	20 997 €	Sous réserve €	Sous réserve €
Région Rhône-Alpes**	20 000 €	20 000 €	20 000 €
CDC***	19 500 €	37 500 €	37 500 €
Caisse d'Epargne****	5000€	11000€	Sous réserve €
BNP Paribas****	2000 €	2000 €	Sous réserve €
TOTAL PREVISIONNEL	67 497€	70 500 €	67 500 €

* Les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances en 2014, 2015, 2016 pour la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

** Le conseil régional Rhône-Alpes mobilisera des dispositifs de droit commun à hauteur de 20 000 € par an, ciblés sur des actions spécifiques de sensibilisation et de suivi post création des créatrices d'entreprises en Rhône-Alpes, complétant ainsi ses outils d'appuis à la création à la création d'entreprise s'adressant à un public plus large. La participation financière de la Région Rhône-Alpes sera soumise à la Commission Permanente, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget des exercices concernés (2014-2015-2016).

*** La participation financière de la Caisse des Dépôts sera soumise à l'accord de son Comité d'Engagement et aux délégations de crédits annuelles.

ANNEXE N°3

PLAN D'ACTION REGIONAL

EN FAVEUR DE

L'ENTREPRENEURIAT

DES FEMMES

RHONE-ALPES

2014-2016

Préambule

L'Etat (DRDFE et DIRECCTE), la Direction régionale de la Caisse des Dépôts ainsi que la Région Rhône-Alpes se sont engagés à promouvoir la création d'entreprises par les femmes, en réunissant les acteurs de la création/reprise d'entreprises, afin d'élaborer un Plan d'Actions Régional (PAR) pour la période 2014 à 2016, visant à encourager l'entrepreneuriat des femmes au niveau régional. La Direction régionale de Pôle Emploi a également été associée à la démarche. Conformément à leur convention respectives avec le Ministère du Droit de Femmes, la Caisse d'Epargne et BNP Paribas ont souhaité participer au cofinancement et à l'élaboration du PAR.

La signature de ce plan, construit autour de 3 axes, démontre l'engagement de ces trois institutions à fédérer les partenaires et acteurs de la création/reprise d'entreprises pour soutenir les femmes dans leur démarche entrepreneuriale, afin de faire progresser leur nombre en Rhône-Alpes, dans un objectif d'égalité professionnelle et afin de contribuer à la croissance économique régionale.

Présentation des actions

Thématique « Communiquer et sensibiliser les femmes à l'entrepreneuriat »

- Action 1.1 : Création d'un guide pour l'entrepreneuriat des femmes en Rhône-Alpes.
- Action 1.2 : Sensibilisation du public scolaire, en apprentissage et étudiant.
- Action 1.3 : Soutien au concours Initiative O Féminin.
- Action 1.4 : Déploiement de thématiques liées à l'entrepreneuriat féminin lors des salons et évènements sur la création d'entreprises.

Thématique « Favoriser l'accès des femmes aux dispositifs d'accompagnement et de financement de droit commun »

- Action 2.1 : Sensibilisation des structures d'accompagnement aux enjeux et problématiques spécifiques de l'entrepreneuriat des femmes.
- Action 2.2 : Sensibilisation des réseaux bancaires à la thématique et aux outils tels que le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes.
- Action 2.3 : Développement du marrainage au sein des réseaux de la création.
- Action 2.4 : formation des Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles de Rhône-Alpes à l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises.

Thématique « Accompagnement de publics féminins spécifiques »

- Action 3.1 : Accompagnement à la création/reprise d'entreprises par des femmes issues des quartiers Politique de la Ville.
- Action 3.2 : Accompagnement à la création/reprise d'entreprises par des femmes en milieu rural.
- Action 3.3 : Accompagnement à la création/reprise d'entreprises par des femmes sénières.

Thématique
« Communiquer –
Sensibiliser les femmes à l’entrepreneuriat»

Action 1.1 : Création d'un Guide de l'entrepreneuriat féminin en Rhône-Alpes.	
Pilotes	CDC/Région Rhône-Alpes
Objectifs	<p>A partir d'un panorama de l'offre d'accompagnement classique et dédié aux femmes en Rhône-Alpes basé sur la méthodologie CréaFil, réaliser un « Guide de l'entrepreneure » fournissant un ensemble d'informations utiles, de témoignages et de premiers conseils pour les femmes porteuses de projet. Un lien sera réalisé avec le site <i>ellesentreprennent.fr</i> mis en place par l'APCE avec le soutien du Ministère des Droits des Femmes.</p> <p>Ce livret sera distribué lors des salons et événements liés à la création d'entreprises et sera téléchargeable sur les sites des membres du comité de coordination.</p>
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Caisse d'Epargne
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un cahier des charges du livret. • Choisir un prestataire et suivre la conception du livret. • Distribuer le livret auprès des réseaux d'aide à la création/reprise d'entreprises. • Intégrer la version électronique du guide sur les sites des membres de la coordination régionale.
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 4ème trimestre 2014 : rédaction du cahier des charges, choix du prestataire. - 1^{er} trimestre 2015 : suivi de la conception et édition du guide. - 2ème trimestre 2015 : intégration du guide sur les sites internet des membres de la coordination régionale et réflexion sur l'animation qui peut être faite autour de cet outil.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de guides édités et distribués lors d'événements liés à la création d'entreprises. - Présence du guide sur les sites internet des membres de la coordination régionale.

Action 1.2 : Sensibilisation du public scolaire, en apprentissage et étudiant	
Pilote	DRDFE/CDC
Objectifs	Afin de développer l'esprit d'entreprise tout au long de la formation des filles et jeunes femmes, l'objectif de cette action est d'organiser des sessions de sensibilisation, sous des formats différents en fonction des publics, dans les écoles, lycées et les universités.
Partenariats identifiés	Education nationale Enseignement agricole Universités et Grandes Ecoles (PEPITES) Réseau économique féminin (REF) 100 000 entrepreneurs FACE Organismes d'apprentissage
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Programme PEPITE (parcours de formation des étudiants à l'entrepreneuriat et actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin – témoignage de femmes entrepreneures, etc.). • PEPITE – Université de Grenoble : concours « Prix du Jeune entrepreneur 2014 » - soutien au Prix spécial « au féminin » • Semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes par 100 000 Entrepreneurs, en lien avec le REF dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur. • Apprentissage
Calendrier de mise en œuvre	2014-2015 : déploiement des sessions de sensibilisation dans les établissements.
Indicateurs de performance	Nombre de sessions de sensibilisation effectuées. Nombre d'établissements concernés. Diversité des établissements concernés.

Action 1.3 : Concours Initiative O Féminin	
Pilotes	Initiative Rhône-Alpes/Rhône-Alpes Active - Région Rhône-Alpes Initiative 26/07 Adises Active 73
Objectifs	<p>L'objectif du concours Initiative O Féminin organisé par Initiative Rhône-Alpes et Rhône-Alpes Active est d'encourager la création d'entreprises par les femmes en valorisant des parcours d'entrepreneures dans des domaines très divers et sur toute la région Rhône-Alpes.</p> <p>L'objectif est également d'inciter les femmes à créer en étant accompagnées par ces réseaux.</p> <p>8 catégories sont mises à l'honneur dans le concours (Prix des nouveaux métiers féminins, Prix de la création dans les quartiers, Prix de l'innovation durable et responsable, Prix de l'esprit d'entreprise, etc.). Les 8 lauréates se voient remettre un chèque de 2000 euros.</p> <p>A l'issue du concours régional, Initiative, plateforme Initiative et Fonds territorial France Active intervenant sur la Drôme et l'Ardèche, a décidé de créer une version départementale drômoise du concours, visant à mettre en valeur les créatrices ou repreneuses drômoises non lauréates du concours régional. Un prix de 500 euros sera remis à une créatrice Drômoise.</p> <p>Cette initiative sera également reprise en Savoie. Un prix de 800 euros sera remis à une créatrice savoyarde.</p>
Partenariats identifiés	Partenaires bancaires.
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - Retroplanning du Concours. - Définir la communication sur les territoires. - Organiser le lancement et le choix des candidates sélectionnées. - Jurys de sélection. - Organisation de la soirée de remise des Prix. - Organisation des concours départementaux.
Calendrier de mise en œuvre	Organisation de deux concours en 2014 et 2015
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers de candidatures reçus. - Retombée presse locale et régionale.

Action 1.4 : Offre dédiée à l'entrepreneuriat des femmes – Salons, événements publics	
Pilote	CDC/DRDFE
Objectifs	<p>L'objectif est de poursuivre et de renforcer l'offre dédiée aux femmes entrepreneures lors de différents salons et manifestations sur l'entrepreneuriat ou l'emploi.</p> <p>- Maintien de l'offre dédiée à l'entrepreneuriat des femmes au Salon des Entrepreneurs 2015 : stand dédié ; développement de conférences et ateliers. Un travail de communication spécifique sera également fait auprès du public féminin en amont du Salon.</p> <p>- Dans la Drôme, l'association Initiative, en lien avec la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité de la Drôme participera au « Forum création d'entreprises » organisé par Pôle Emploi Romans dans le cadre de la semaine pour l'emploi. L'objectif est de promouvoir la création d'activité par les femmes et de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi sur ce sujet.</p>
Partenariats Identifiés	- REF, Rhône-Alpes Pionnières, Action'Elles, Force Femme, CIDFF du Rhône, etc. ; LVE ; CCI de Lyon
Description des actions à engager	<p><u>SDE 2015 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer une offre dédiée à l'entrepreneuriat des femmes au Salon (stand+ateliers et conférences). - Identifier les réseaux présents sur le stand et animer des réunions de préparation (présence, connaissance réciproque, etc.). - Identifier, avec les réseaux d'accompagnement qui les animeront les thèmes de conférences et ateliers dédiés. <p><u>Forum de la création d'entreprises – Drôme :</u> Développer la thématique de l'entrepreneuriat des femmes au sein de ce Forum avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une table-ronde sur la création d'activité par les femmes co-animée par la chargée de mission droits des femmes de la Drôme et une conseillère pôle-emploi - un stand tenu par Initiative
Calendrier de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2015
Indicateurs de performance	<p><u>SDE 2015 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes ayant visité le stand. - Nombre de femmes inscrites à la conférence et aux ateliers. - Diversités des thèmes des ateliers (accompagnement, financement, etc.) <p><u>Forum de la création dans la Drôme :</u> nombre de femmes participant au forum</p>

Thématique
**« Favoriser l'accès des femmes aux dispositifs
d'accompagnement
et de financement de droit commun »**

Action 2.1: Sensibiliser les réseaux et acteurs généralistes aux spécificités de la création/reprise d'entreprises par des femmes	
Pilote	CDC/DRDFE
Objectifs	<p>L'objectif de cette action est de construire puis de déployer sur les 8 départements rhônalpins des matinées de sensibilisation destinées aux réseaux généralistes de l'accompagnement à la création d'entreprises, dont les portes d'entrée CréaFil, aux spécificités et freins que les femmes peuvent rencontrer dans leur projet de création/reprise. A l'issue de ces formations, les chargé(e)s d'accompagnement devront être capables d'identifier ces freins, d'en comprendre les causes (autocensure, difficultés articulation des temps de vie, etc.) afin de mieux accompagner les femmes dans leur parcours de création et de les aider à les dépasser.</p> <p>Une autre action de ce type, menée dans l'Ain, est également mise en place par l'association « Femmes chefs d'entreprises ». Elle vise à sensibiliser les réseaux généralistes aux travers d'actions de communication.</p>
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas, Caisse d'Epargne - Réseaux économiques féminins - Réseaux Initiative, Active, CCI, CMA, Pôle Emploi, ADIE.
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir, en partenariat avec les réseaux la matinée de sensibilisation. • Organiser les sessions de formation/sensibilisation dans les 8 départements rhônalpins.
Calendrier de mise en œuvre	<p>4^{ème} trimestre 2014 : rédaction du cahier des charges</p> <p>4^{ème} trimestre 2014 : Sélection de ou des organismes de formation</p> <p>2015-2016 : réalisation des sessions sur les 8 départements</p>
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formation organisées. • Nombre de conseiller-es formé-es. • Diversité des structures représentées.

Action 2.3 : Sensibiliser les banques, les prescripteurs et les créatrices au Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)	
Pilotes	DRDFE/France Active
Objectifs	Diffuser l'information sur la garantie de l'Etat apportée par le FGIF auprès des réseaux bancaires, des prescripteurs et des créatrices. Faire connaître les particularités et les modalités de mise en œuvre de cette garantie.
Partenariats identifiés	Rhône-Alpes Active Chargés de mission départementales aux droits des femmes
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions en utilisant le kit « petit déjeuner FGIF » de France Active pour promouvoir le dispositif : <ul style="list-style-type: none"> - déterminer un calendrier et des lieux sur les 8 départements - envoyer les invitations aux destinataires identifiés : banques, CCI, CMA, réseaux) - animer les petits déjeuners : fonds territoriaux France Active + DRDFE ou CMDFE. • Sensibiliser les femmes aux outils de financement classique de création/reprise (prêts d'honneur, prêts NACRE, prêts bancaires).
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} semestre 2014 : établissement du planning - tenue des petits déjeuners en continu sur la période 2015 - 2016
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de petits déjeuners organisés - Nombre de participants - Nombre de garanties FGIF mis en œuvre

Action 2.4 : Développer le marrainage au sein des réseaux de la création	
Pilotes	CDC/DRDFE
Objectifs	Soutenir les femmes en parcours de création ou ayant déjà créé en les faisant bénéficier de l'expérience de marraines. Objectifs : partages d'expériences, création et entretien de réseaux professionnels, soutien psychologique.
Partenariats identifiés	Réseau Entreprendre Initiative RA Action'elles REF : Pionnières, Forces Femmes, etc.
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de binômes marraines/filleules • Augmentation du nombre de marraines dans les instances de parrainage
Calendrier de mise en œuvre	2ème semestre 2014 : démarrage. 1er semestre 2015 et en continu sur la durée du PAR.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marraines • Nombre de binômes marraines/filleules

Action 2.5 : Professionnaliser les équipes des CIDFF de Rhône-Alpes sur l'accompagnement à la création d'entreprise par les femmes	
Pilotes	UR CIDFF/DRDFE/REGION RHONE-ALPES (Direction de la formation continue)
Objectifs	Certains CIDFF de Rhône-Alpes ont développé une offre d'information et d'accompagnement à la création à destination des femmes. Tous les CIDFF n'ont cependant pas encore pu mettre en place ce service bien que tous constatent une demande sur leur territoire. L'objectif de cette action est donc de former une personne au sein de chaque CIDFF à l'accompagnement à la création d'activité. La formation sera assurée par une professionnelle de la création d'activité d'un CIDFF de la région.
Partenariats identifiés	Les CIDFF de Rhône-Alpes
Description des actions à engager	- Organisation de deux jours de professionnalisation d'une personne par CIDFF (soit 8)
Calendrier de mise en œuvre	2ème semestre 2014 1er semestre 2015
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salarié(e)s professionnalisé(e)s • Développement des accompagnements à la création à moyen terme

**Thématique
« Accompagnement
des publics féminins »**

Action 3.1 : accompagnement à la création d'entreprise pour les femmes des territoires Politique de la Ville	
Pilotes	DRDFE - Chargées de mission droits des femmes et égalité Rhône, Isère et Savoie Caisse des Dépôts
Objectifs	<p>L'action vise à accompagner des femmes issues des territoires Politique de la Ville à la création d'entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le Rhône, l'objectif est de former les CitésLab à un accompagnement spécifique du public féminin, assez éloigné de l'emploi, et de permettre un co-accompagnement psychosocial de ce public, sur la base d'une action expérimentale menée par le CIDFF du Rhône. - En Isère, il s'agit de mettre en réseau des femmes créatrices d'activité autour des soins à la personne. Souvent, ce type d'activité ne génère en effet pas assez de chiffre d'affaires pour que l'activité soit rentable. Généralement isolées, la mise en réseau devrait leur permettre de mieux se faire connaître par des actions collectives lors de salons et d'événements thématiques. - Dans la Drôme, à Romans, une action portée par la Maison Citoyenne, vise à détecter et amorcer des projets d'activité portés par des femmes assez éloignées de l'emploi. - En Savoie, très peu de femmes des quartiers Politique de la ville bénéficient du FGIF (1 sur 23 FGIF accordés en 2013). Par conséquent il est prévu d'organiser dans les quartiers des sessions sur la création d'entreprises et le FGIF.
Partenariats identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - CIDFF 69 - CIDFF 38 - Maison Citoyenne- MJC – Noël Guichard (Romans) - CIDFF73, régie de quartiers, ADISES
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - CIDFF 69 : formation des CitésLab par du personnel du CIDFF et co-accompagnement des porteuses de projet par une accompagnante psycho-sociale. -CIDFF 38 : mise en réseau des femmes créatrices d'entreprise, création d'un support de communication, participation à des salons. - Maison Citoyenne- MJC – Noël Guichard : détection et accompagnement à la création des femmes porteuses de projet. - CIDFF 73 : mise en place de réunions d'informations sur le FGIF au sein des locaux de la Régie de quartier qui est déjà identifiée pour des actions d'accompagnement à l'emploi.
Calendrier de mise en œuvre	2014/2015
	- Action CIDFF 69 : nombre de femmes accompagnées ; insertion dans

Indicateurs de performance	<p>un parcours de création, d'emploi ou de formation ; augmentation du taux de femmes accompagnées par les CitésLab.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action CIDFF 38 : nombre de femmes accueillies ; création d'un support de communication ; retombées qualitatives pour les créatrices des actions menées. - Action Malson Citoyenne - MJC Romans : nombre de femmes accompagnées, insertion dans un parcours de création, d'emploi ou de formation. - Action CIDFF 73 : nombre de femmes ayant participé aux réunions d'information ; nombre de bénéficiaires du FGIF issues des quartiers Politique de la ville ; insertion dans un parcours de création formation
----------------------------	---

Action 3.2 : Accompagnement à la création d'entreprise pour les femmes en milieu rural	
Pilotes	DRDFE - Chargée de mission DFE Ain - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de Cibeins-Belley
objectifs	<p>L'action « Créer au féminin » portée par le CFPPA de Cibeins-Belley est la poursuite d'une recherche-action qui s'est déroulée sur le Pays du Bugey en 2009-2010, destinée à accompagner la création d'entreprises par les femmes en milieu rural.</p> <p>Elle consistait à structurer une formation à destination de femmes porteuses de projet sur ces territoires. Cette formation visait à apporter des connaissances techniques tout en abordant les freins spécifiques au public féminin face à la création.</p> <p>L'objectif de l'action est de tester la formation sur le territoire du Bugey et, en fonction de la demande, également sur le Haut Bugey et à Ambérieu-sur-Bugey. Il s'agit de permettre aux femmes porteuses de projet ou d'idées d'avoir un premier aperçu de la création d'entreprises et du processus permettant d'y parvenir.</p> <p>Il s'agit également de leur offrir un lieu où elles peuvent aborder des problématiques propres aux créatrices qui sont, pour beaucoup d'entre elles, des freins à lever avant d'entrer dans des dispositifs de droit commun (impacts de la création sur l'organisation du temps familial, approche économique de leur projet, remise en confiance, acquisition de la posture de chef d'entreprise,...).</p> <p>La formation abordera les problématiques spécifiques à la création en milieu rural (déplacements, éloignement des services publics, difficile accès à internet,...).</p>
Partenariats identifiés	CTEF du Bugey Plaine de l'Ain Côtière
Description des actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> - 8 journées de formation pour 12 personnes maximum. - La 8^{ème} journée est une session post-formation qui se déroulera dans un délai de 4 mois maximum après la fin de la formation. <p>Thématiques abordées : freins spécifiques rencontrés par les femmes face à la création d'activité en lien avec une approche plus technique (étude de marché, étude technico-économique, statuts, aide à l'accompagnement à la création).</p>
Calendrier de mise en œuvre	2014/2015
Indicateurs de performance	- nombre de femmes entrant dans un processus de création ou de retour à l'emploi.

Action 3.3 Accompagnement de femmes séniors dans un projet de création d'entreprise	
Pilotes	DRDFE
objectifs	Cette action, dénommée « Motiver pour créer » est portée par l'association Force Femmes, association reconnue d'intérêt général, dans le cadre d'un programme « Clés en main sur 4 mois ». L'objectif est d'accompagner des femmes de plus de 45 ans sans emploi ayant un projet de création, en début de parcours, sous la forme d'ateliers.
Partenariats identifiés	Force Femmes
Description des actions à engager	Après une sélection de porteuses de projet, Force Femmes accompagne ces femmes (une trentaine) dans leurs démarches de création d'entreprise dans le cadre d'un programme de 4 mois. Ce programme s'appuie sur le suivi d'ateliers (définir son projet, vendre son offre, communiquer son projet, aspects juridiques et sociaux, coaching de groupe) et un suivi individuel à mi-parcours du programme et en bilan final.
Calendrier de mise en œuvre	2014/2015
Indicateurs de performance	Nombre de femmes séniors accompagnées. Nombre de créations d'entreprises.

